

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2021

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 13
Procurations : 6
Votants : 19*

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le sept avril, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mme BENAZET Nadine - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny- NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine.

ABSENTS

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric
M. CATALA Julien ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile
Mme DUTREICH Nicole ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à GREGORUTTI Aurélie
M. LASTECOUERES Emmanuel ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
M. VILLEMUR Frédéric ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. LIGONNIERE Vincent est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2021

Monsieur le Maire demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu de la séance du 9 mars 2021.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 9 mars 2021 est adopté par 13 voix pour et
6 abstentions : M.BELMONTE - Mmes BENAZET - GREGORUTTI - M. CATALA - Mme DUTREICH
- M. LASTECOUERES
(Absents au conseil municipal du 9 mars 2021)

2021-19 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Monsieur Le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité locale vise à supprimer d'ici à 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour tous les foyers.

A l'issue de l'année 2020, 80 % des contribuables ont bénéficié d'un dégrèvement intégral de leur taxe d'habitation sur les résidences principales au niveau national, suite à trois années de baisses successives.

En 2021, les 20 % restants bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % sur leur cotisation, puis 65 % en 2022, et enfin 100 % en 2023.

En 2021 et 2022, les cotisations de taxe d'habitation acquittées par les contribuables les plus aisés seront perçus au profit du budget de l'Etat. Depuis l'année dernière, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

Cette réforme se traduit par une perte financière pour les communes, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle sera appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps, destiné à neutraliser les effets de la réforme pour chaque commune.

Il est prévu que les communes perçoivent en 2021, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Il est rappelé à cet effet que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est fixée à + 0,2 % pour 2021.

En dépit de cette période d'ajustement, la loi autorise les communes à faire varier leurs taux, en particulier leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, à la suite d'un réaménagement des différentes règles de lien.

Enfin, il est porté à la connaissance du Conseil que les articles 8 et 29 de la Loi de finances pour 2021, qui actent respectivement :

- La baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux Régions ;
- Ainsi que la division par deux des valeurs locatives servant au calcul de l'impôt foncier des établissements industriels ; n'auront pas de conséquences sur le budget de la Ville, dans la mesure où l'Etat en assurera la compensation à travers d'autres ressources.

M. le Maire propose à l'assemblée, pour 2021, la reconduction des taux de l'année précédente, en tenant seulement compte de l'adjonction au taux (24.39%) de la part communale du foncier bâti, du taux (21.90%) de la part départementale, à savoir :

Taxe foncière bâti :	46,29 %
Taxe foncière non bâti :	128,63 %

Le produit fiscal des deux taxes, foncier bâti et foncier non bâti, serait de 751 994.00 €.

Il précise, par ailleurs, selon l'état fiscal 1259, un complément est dû à la compensation de la taxe d'habitation et à un coefficient correcteur consécutif à la réforme de la fiscalité. Le total attendu pour la fiscalité locale est de : 850 369 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-20 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Monsieur Le Maire propose d'octroyer aux associations, après examen par la commission des finances, les subventions de fonctionnement suivantes, prévues au Budget Primitif 2021, soit :

A.C.C.A.	700.00 €
A.D.L.F.A.	150.00 €
A.D.M.R.	1 000.00 €
AIKIDO	200.00 €
AILES FOUSSERETOISES	200.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS+FNACA	450.00 €
ART ET CULTURE	900.00 €
ASSOCIATION CYCLISTE FOUSSERETOISE	825.00 €
BASKET CLUB FOUSSERETOIS	2 600.00 €

CINQ PATY CLUB	200.00 €
COMITE DES FETES	4 000.00 €
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	500.00 €
COOP. EC. MAT. - SUBV EXCEPT. PROJET MUSIQUE 20/21	1 000.00 €
ECOLE SAINTE-THERESE/OGEC	3 500.00 €
ETOILE BOULISTE FOUSSERETOISE	375.00 €
ENTENTE SPORTIVE LE FOUSSERET MONDAVEZAN	2 250.00 €
FCPE	200.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF	675.00 €
HISTOIRE PATRIMOINE FOUSSERET	200.00 €
IFOUSSERET - MARCHES GOURMANDS 2021	1 500.00 €
LES 4 SAISONS	500.00 €
LES BIGNOLARDS	200.00 €
LES FOUS DU BOIS	900.00 €
LE FOUS EN RE	500.00 €
LE FOUS EN RE	880.00 €
LES P'TITS ECOLIERS	800.00 €
MUSIQUE ENTRE PIERRES	200.00 €
PECHE ET PROTECTION MILIEU AQUATIQUE	360.00 €
RADIO GALAXIE	350.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	800.00 €
SAVES PATRIMOINE	200.00 €
TENNIS CLUB LE FOUSSERET	1 100.00 €
TERRE MERE EN OCCITANIE - FONCTIONNEMENT	500.00 €
TRIANA	200.00 €
UCF XV (RUGBY) - FONCTIONNEMENT	2 250.00 €
UCF XV - ECOLE DE RUGBY	2 250.00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	180.00 €
VIVRE AU FOUSSERET - FONCTIONNEMENT	200.00 €
HOPITAL MARCHANT	200.00 €
TOTAL	35 095,00 €

En cas de reprise des activités associatives, après la crise sanitaire, un supplément de subvention pourra être alloué sur demande, accompagnée de justificatifs. Ce supplément de subvention tiendra compte de la situation budgétaire des associations à la suite de la crise du Covid-19.

M. GALIAY observe que certaines associations ont aussi demandé une subvention à la communauté de communes Cœur de Garonne.

<p>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE SAUF POUR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES : NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : LES 4 SAISONS : MME MENDONÇA LES FOUS DU BOIS : MME MENDONÇA LE FOUSSERET TENNIS CLUB : M. LIGONNIERE - M. GALIAY TERRE MERE EN OCCITANIE : MME MENDONÇA- M.BAÑULS UCF XV (seniors et école de rugby) : M. MARTINIE VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE : MME MENDONÇA</p>
--

2021-21 : BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021.

Monsieur le Maire rappelle que les programmes d'investissement ont été présentés et débattus en commission des finances.

Il en présente la liste ainsi que leur financement pour 2021. Cette présentation ne fait pas l'objet de délibération.

2021-1 : Transformation d'un appartement en tiers-lieu	182 400,00 € TTC
2021-2 : rénovation de la partie centrale de la place de la halle	484 000,00 € TTC
2021-3 : fin du chantier de la halle	56 000,00 € TTC
2021-4 : Rénovation des appartements des écoles	20 000,00 € TTC
2021-5 : Investissements protection incendie	20 000,00 € TTC
2021-6 : programme investissement culture	12 000,00 € TTC
2021-7 : véhicules - mobilier - travaux	38 000,00 € TTC
2021-8 : frais d'études, travaux, plu	40 000,00 € TTC

Il précise que les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de l'équilibre avec les recettes d'investissement, celles-ci étant supérieures aux attentes du fait du report de l'excédent en section d'investissement.

2021-22 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Le Budget Primitif 2021 étudié en détail lors des réunions de la Commission des Finances est présenté par Monsieur Le Maire. Il demande un vote par chapitre.

M. le Maire indique qu'un changement d'imputation budgétaire a été réalisé entre les documents transmis aux élus et les documents soumis au vote.

Il s'agit de l'imputation des créances à recouvrer.

Le chapitre 68 est crédité de 10 000 € tandis que celui 042 est débité de 10 000 €.

Cela ne change pas le total de la section de fonctionnement.

Par contre en investissement, il faut réduire le chapitre 020 de 10 000 et réduire aussi le 040 de 10 000. Les totaux en dépenses et en recettes d'investissement diminuent de 10 000 € pour garder l'équilibre budgétaire.

Hormis ce changement nécessaire au respect de la réglementation comptable, le projet de budget est celui présenté en commission des finances.

Le Budget Primitif 2021 est ainsi présenté en équilibre, aux sommes de 1 996 812,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 005 672,77 € en dépenses et en recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser repris du Compte Administratif 2020.

M. le Maire donne le détail des montants des chapitres en dépenses, puis en recettes de fonctionnement (tous les chiffres sont en €).

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011	598 901.00
Chapitre 012	936 600.00
Chapitre 014	159 816.00
Chapitre 065	118 895.00
Chapitre 066	21 000.00
Chapitre 067	1 000.00
Chapitre 068	10 000.00
Chapitre 022	135 800.00
Chapitre 042	14 800.00
Total	1 996 812.00

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013	16 100.00
Chapitre 70	147 020.00
Chapitre 73	860 913.00
Chapitre 74	753 729.00
Chapitre 75	60 000.00
Chapitre 76	50.00

Chapitre 77	9 000.00
Résultat reporté	150 000.00
Total	1 996 812.00

Il présente ensuite la section d'investissement.

Dépenses d'investissement	
Chapitre 20	40 000.00
Chapitre 21	812 400.00
Chapitre 10	8 000.00
Chapitre 16	107 000.00
Chapitre 020	38 272.77
Total	1 005 672.77

Recettes d'investissement	
Chapitre 13	392 800.00
Chapitre 10	97 000.00
Chapitre 1068	184 954.72
Chapitre 040	14 800.00
Report solde exécution	316 118.05
Total	1 005 672.77

Le Budget Primitif 2021 est donc présenté en équilibre, aux sommes de 1 996 812,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement et 1 005 672,77 € en dépenses et en recettes d'investissement, y compris les restes à réaliser repris du Compte Administratif 2020.

M. GALIAY observe que l'étude prospective réalisée par Haute Garonne Ingénierie (ex-ATD) recommande de ne pas faire d'emprunt long terme. Ainsi, selon lui, il aurait été utile d'organiser une réunion d'orientation budgétaire au préalable des réunions de préparation budgétaire. Cette réunion aurait servi à préciser comment la commune comptait planifier ses investissements et améliorer les marges de manœuvre notamment en section de fonctionnement.

Ce débat d'orientation budgétaire a manqué et cela a renforcé l'impression que tout était ficelé d'avance.

M. le Maire lui répond que la préparation budgétaire a, depuis qu'il est maire, toujours été organisée ainsi :

Une réunion pour le compte administratif, une pour les investissements et la prospective, et une pour le fonctionnement et les associations. A chaque fois les documents sont communiqués aux élus en amont des rencontres et des réponses peuvent être apportées aux questions posées en réunion ou avant.

L'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants mais la réunion organisée fin mars 2021 pour la prospective a ressemblé à ce qui se pratique dans des communes de strate supérieure.

Tous les documents ont été envoyés aux élus afin que chacun puisse comprendre les modalités d'élaboration du budget et les choix opérés.

M. le Maire rappelle que les recommandations de Haute Garonne Ingénierie ont été prises en compte, dans la mesure du possible, notamment en investissement, et ont permis de dégager des marges de manœuvre, dès la fin 2020.

Il note que lors de la campagne électorale le niveau d'endettement élevé lui avait été reproché par l'équipe de M. GALIAY.

Or en cette année 2020 ce même niveau d'endettement a fortement diminué, permettant de dégager des marges d'investissement et d'éviter le recours à l'emprunt.

M. le Maire précise qu'il n'est d'ailleurs pas impossible que le niveau d'endettement se réduise suffisamment en fin de mandat permettant un recours mesuré à l'emprunt, pour des projets structurants. On pourrait ainsi imaginer avoir besoin d'un emprunt pour construire une extension de l'école si le lotissement se concrétisait dans les toutes prochaines années.

Enfin, il invite M. GALIAY à faire des propositions notamment dans le cadre des projets labellisés France Relance et coordonnées par le Pays du Sud Toulousain. Les réponses sont attendues pour le 19 avril 2021.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE (Mme BENALET -MM. GALIAY - LASTECOUCERES - Mme TORILLON)

2021-23 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA TRANSFORMATION D'UN APPARTEMENT EN TIERS-LIEU

M. le Maire rappelle que l'objectif est de transformer cet ancien appartement, situé au 1^{er} étage des salles du Picon, en tiers-lieu.

Ce tiers lieu disposera de quatre bureaux individuels et d'une salle de réunion, qui pourront être loués à des travailleurs indépendants, salariés, etc...

M. le Maire annonce que l'architecte en charge de ce projet, M. Frydman, vient de finaliser la négociation avec les entreprises en vue d'établir des offres fermes et définitives pour les différents lots du marché. Le total est de 151 989,72 € HT correspondant à l'estimation initiale ainsi que la base retenue pour les subventions.

Le marché a été divisé en 6 lots dont les offres sont listées ci-dessous en € HT.

Seuls les lots 3, 5 et 6 ont reçu plusieurs offres.

En gras, l'entreprise mieux disante selon l'architecte, après négociation.

LOT 1 VRD GROS ŒUVRE
GALLART 20 951,34 €

LOT 2 COUVERTURE COMBLES
VIANO 7 526,65 €

LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIES
LOUGARRE 23 289,48 €
MPAC 31 24 828,37 €

LOT 4 CLOISONNEMENTS ISOLATION REVETEMENTS
DWM 52 905,92 €

LOT 5 ELECTRICITE
ECD 23 178,26 €
EEGI 26 041,50 €

LOT 6 CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION SANITAIRES
CIEUTAT SEILHAN 22 372,86 €
ECD 27 482,52 €
EEGI 23 349,20 €
PYRETHERM 23 187,55 €

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes :

LOT 1 VRD GROS ŒUVRE
GALLART 20 951,34 €

LOT 2 COUVERTURE COMBLES
VIANO 7 526,65 €

LOT 3 MENUISERIES EXTERIEURES METALLERIES
MPAC 31 24 828,37 €

LOT 4 CLOISONNEMENTS ISOLATION REVETEMENTS
DWM 52 905,92 €

LOT 5 ELECTRICITE
ECD

23 178,26 €

LOT 6 CHAUFFAGE CLIMATISATION VENTILATION SANITAIRES
CIEUTAT SEILHAN

22 372,86 €

M. le Maire précise que la commune informera les entreprises non retenues et, qu'après, les marchés seront notifiés aux entreprises retenues. Les travaux pourront démarrer après le mois de préparation.

M. GALIAY précise que son groupe s'abstient en raison de la localisation du tiers lieu à cet endroit-là.

DOSSIER ADOPTE PAR 15 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS (Mme BENAZET -MM. GALIAY - LASTECOUCERES - Mme TORILLON)

2021-24 : CREATION DE LA COMMISSION DES MARCHES

M. le Maire informe l'assemblée de son souhait d'instituer une commission des marchés qui serait amenée à étudier et faire des propositions sur les marchés nécessitant des mesures de publicité. Il précise qu'en procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'est pas requise. Les marchés de la mairie du Fousseret étant essentiellement des marchés adaptés la mise en place d'une commission d'appel d'offres n'est pas nécessaire.

Ces marchés tels que marchés de travaux, marché de gestion déléguée de la cantine, nécessitent un examen approfondi par les élus. Ils sont peu nombreux, deux ou trois par an environ.

M. le Maire propose aux élus de composer cette commission des marchés de quatre élus de la majorité et un de la minorité.

Est proposée la liste suivante :

- Nicole DUTREICH
- Claudine LAFARGUE
- Anny MENDONÇA
- Frédéric VILEMUR
- Jean-Sébastien GALIAY

Suffrages obtenus : 19 pour.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-25 : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS AUX ECOLES ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire indique avoir reçu, de la part des écoles, des demandes d'équipement en informatique et en mobilier.

Le principe de la présente délibération est d'approuver l'acquisition de ces équipements à hauteur d'un certain montant et de demander une subvention au conseil départemental.

Il y a tout d'abord une demande d'équipement mobilier pour la cour de l'école élémentaire. Il s'agit de bancs, de tables, permettant aux enfants de jouer en toute sécurité.

Le devis n'est pas arrêté à ce stade mais les premières indications de prix donnent 3 000 €.

Il y a ensuite une demande pour deux ordinateurs fixes et un vidéo projecteur à destination de la salle des professeurs de l'élémentaire. Ces achats s'élèvent à 2 000 € selon les premiers devis.

Il y a enfin l'opération école numérique, qui est subventionnée à hauteur de 50 % par le rectorat. Il s'agit d'équiper les salles et les enseignants de la maternelle et de l'élémentaire afin de pouvoir assurer les cours aux élèves de manière numérisée. Dans le contexte actuel, c'est

indispensable. Pour ces achats, il faut prévoir 9 000 € selon les premiers chiffrages. La demande de subvention portera sur la part restante du devis à payer par la commune soit 4 500 €.

Il propose à l'assemblée d'approuver le principe de ces achats aux montants indiqués ci-dessus et de demander une subvention au Conseil départemental de Haute-Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2021-26 : VCEU POUR LE MAINTIEN DE LA POSTE AU FOUSSERET

M. le Maire rappelle qu'il a rédigé un courrier à destination des dirigeants de la Poste sollicitant le maintien des services postaux au Fousseret. Il demande aux élus si des éléments sont à ajouter ou des observations à faire à cette lettre. Dans la négative, il propose d'approuver cette rédaction et de transmettre le courrier à la Poste.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Informations Covid-19 : M. le Maire fait part, suite aux mesures prises pour lutter contre le Covid-19, de l'organisation des services municipaux. Ces derniers respectent les derniers protocoles en vigueur : télétravail, autorisation spéciale d'absence ou maintien en poste avec respect strict des consignes sanitaires. Il évoque aussi campagne de vaccination au niveau local avec deux initiatives notamment. D'une part des vaccinations par les médecins de la maison de santé de Marignac-Lasclares et la pharmacie, le jeudi, par quinzaine, au marché couvert, et d'autre part la venue du vaccibus au Fousseret, le 1^{er} mai et le 12 juin. Les injections seront faites à la salle du Picon. La liste sera établie par la commune et l'intercommunalité et sera transmise aux équipes du CHU, des pompiers et de l'ARS en charge de cette opération.

Travaux : M. le Maire informe de la réception en mairie du dossier de rénovation de la place de la halle modifié à la suite des prescriptions des architectes des bâtiments de France. Les élus ont pu rencontrer la maîtrise d'œuvre afin de préciser les choix du projet, le coût ainsi que le calendrier de l'opération. Le dossier complet devrait être présenté aux élus au mois de juin 2021 pour approbation et lancement du marché.

Naturopathe : M. le Maire confirme l'installation d'une naturopathe, Mme Magali Bonnasserre, rue de la porte d'en bas, chez M. Belmonte et lui souhaite la bienvenue.

Défibrillateurs : M. le Maire informe de l'installation de trois défibrillateurs supplémentaires dans le village. Ils sont en accès libre et situés aux endroits suivants :

- Marché couvert
- Ecole élémentaire
- Salles du Picon

Avec ces nouveaux équipements, qui couvrent de larges secteurs du village, la commune est conforme à la réglementation en matière de défibrillateurs pour ERP.

Grand Prix : M. le Maire indique qu'en dépit du contexte sanitaire, et à ce stade, l'association Art et Culture envisage le maintien du 38^{ème} Grand Prix d'Arts Plastiques du Fousseret, au marché couvert, du 19 juin au 4 juillet 2021.

Un protocole sanitaire strict sera mis en place.

Urbanisme : M. le Maire annonce qu'un porteur de projets proposerait des logements en accession à la propriété, à prix maîtrisé, dans le cadre du futur lotissement. On devrait en savoir davantage dans les mois à venir.

Communauté de communes : M. le Maire donne la parole à Mme LAFARGUE pour informer les élus de l'actualité intercommunale.

Mme LAFARGUE précise, tout d'abord, que les comptes rendus des réunions sont sur l'espace « communes » du site internet de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Elle évoque ensuite l'actualité des différentes commissions.

La commission développement durable : sans prendre la compétence mobilité qui reste du ressort de la Région, elle réfléchit au développement de la pratique du vélo sur le territoire.

Les abris vélos peuvent être financés en partie par un programme appelé alvéole.

Une fête du vélo est aussi en projet.

La commission souhaite le maintien du transport à la demande tout en réduisant son coût si possible.

La commission patrimoine et culture étudie les dossiers de demande de subvention des associations. Des projets sont en cours avec la DRAC pour la lecture.

La commission travaux et bâtiment a rappelé sa méthode de travail et a listé les travaux en cours.

Au Fousseret en projet, clôture, arrosage intégré et mains courantes au rugby.

Au foot remplacement des buts de foot à huit.

Achat de tracteur-tondeuse et d'un camion polybenne.

La commission solidarité s'est intéressé à l'égalité femmes hommes et étudie comment la promouvoir dans la communauté de communes. Elle a donné des nouvelles de l'avancement du chantier des logements d'urgence à Cazères.

Enfin Mme LAFARGUE évoque le pacte de gouvernance qui va préciser le rôle de chaque instance :

Conférence des maires, bureau communautaire, conseil communautaire, commissions.

L'idée est d'améliorer les interactions entre ces différents rouages de l'action intercommunale.

Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal au mois de mai.

Le compte rendu complet sera remis aux élus avec les documents du prochain conseil.

Conseils municipaux : M. le Maire informe l'assemblée des dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux : le mardi 11 mai, mardi 8 juin, mardi 6 juillet 2021. Dès septembre, le rythme habituel des conseils le 1^{er} mardi du mois devrait reprendre. Ces dates seront confirmées dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 22h25.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	Absent procuration à M. BAÑULS Cédric
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	Absent procuration à Mme PERONNET Odile
Mme DROCOURT Angélique	Absente procuration à Mme GREGORUTTI Aurélie
Mme DUTREICH Nicole	Absente procuration à Mme MENDONÇA Anny
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	

Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUERES Emmanuel	Absent procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	Absent procuration à M. MARTINIE Laurent